



Conseil sur reprise d'entreprise

Par **lili**, le **11/12/2010** à **13:06**

Bonjour,
je m'appelle Lucie j'ai 20 ans je suis coiffeuse. je suis face à un dilemme car mon patron me propose de reprendre son entreprise rapidement et à moindre coût pour plusieurs raisons: 1 l'entreprise est en bilan négatif et va sûrement déposer le bilan 2 le bail se termine dans 15 jours 3 il a décidé de changer de métier pour être aide-soignant donc il me semble qu'il ne peut être à la fois artisan et commerçant? 4 il a une forte dette à rembourser à un fournisseur. le salon vaut environ 45.000 euros mais il me propose de racheter son salon seulement le prix de sa dette soit 16.000 euros pour ce qu'il me propose un crédit vendeur qui me fera rembourser cette somme grâce à mon chiffre d'affaires effectué tous les mois. mais je me demande si il a le droit de vendre son salon à un prix largement en dessous du prix du marché et est-ce possible que ce prix comporte le fonds de commerce les stocks et tout ce qui va avec je n'ai pas envie qu'il me demande plus tard de payer plus ou je ne sais quoi! je me demande si ce n'est pas un cadeau empoisonné merci d'avance de vos réponses qui je pense me seraient d'un grand aide!!

Par **SARL AAGS**, le **14/12/2010** à **12:27**

Bonjour.

Au vu des éléments que vous nous avez donné, voici mes réponses :
- prix du fonds : le vendeur vend le prix qu'il veut. L'administration fiscale pourrait dire qu'il ne le vend pas assez cher mais il ne faut pas oublier que le patron arrête donc il ne travaillera plus dans le salon, ce qui veut dire baisse du CA et valeur en baisse.

- vous êtes obligé de passer devant notaire ou avocat spécialisé pour racheter le fonds de commerce (cession du fonds de commerce).

- stocks : dans tous les actes, le stock est vendu à part. Donc les 16 000 € ne sont que la clientèle et le matériel. vous aurez à votre charge le stock, le prorata de la taxe professionnelle et de la taxe foncière.

- concernant le bail commercial : a-t-il été rompu ? (vous dites qu'il s'arrête dans 15 jours ?)

- toute seule pourrait vous faire un CA vous permettant de vivre et de rembourser le crédit vendeur ?

- dans l'acte, il sera mentionné le crédit vendeur (tout à fait légal). C'est comme si vous faisiez un prêt bancaire.

Si vous souhaitez en savoir plus, dites le moi.

Cordialement, Olivier FARAT.